

protester contre cette usurpation de pouvoir que la majorité dont il dispose permet au Gouvernement de commettre, en vertu de laquelle il créera un état de choses tout différent de ce qui existait auparavant au Canada. Cet état de choses ne pourra qu'être nuisible à l'intérêt général puisque, dorénavant, le rapport des chemins de fer Nationaux n'indiquera pas quelle est leur dette complète. Je prétends qu'il faudrait indiquer toute cette dette. Il suffirait de procéder comme on le fait actuellement, bien que je n'approuve pas toutes les méthodes employées.

M. BOTHWELL: Le chef de l'opposition a bien mis en valeur l'essentiel de l'affaire dans ses deux questions: A qui nuira la méthode projetée; qui en bénéficiera? A la première question, me semble-t-il, il faut répondre: à personne. Quant à la seconde, m'est avis que tout porteur d'obligations du Canada aura dorénavant avantage à consulter une comptabilité simplifiée où il verra facilement où nous en sommes.

Le très hon. M. BENNETT: Où?

M. BOTHWELL: Dans les comptes publics de l'Etat canadien.

Le très hon. M. BENNETT: Ils s'y trouvent déjà.

M. WALSH: Puis-je poser une question?

M. BOTHWELL: Un instant. Il y a répétition dans les comptes publics et ceux du réseau. En outre, dans l'ensemble, la nation en général bénéficiera de la nouvelle méthode. On ne lui rappellera plus sans cesse les erreurs commises par d'anciens gouvernements ou organismes. La nation pourra oublier ces fautes et recommencer à neuf, avec l'espoir qu'un jour le réseau sera au moins en mesure d'acquitter la dette qu'il doit au public. Maintenant, mon honorable ami de Mont-Royal peut me poser sa question.

M. WALSH: Je voulais poser cette question à mon honorable collègue: S'il voulait comprendre exactement l'état financier du chemin de fer National, où, en sa qualité de profane, irait-il chercher des éclaircissements?

M. BOTHWELL: Je lirais sûrement le rapport annuel du réseau, puis je consulterais les comptes publics de l'Etat, où je trouverais vraiment l'historique financier du réseau.

M. WALSH: Je désire poser une autre question. Quelle est l'utilité d'un état qui renvoie à un autre document, alors qu'on pourrait fort bien donner l'exposé en entier dans le rapport annuel du chemin de fer?

Le très hon. M. BENNETT: Comme la logique l'exigerait.

[Le très hon. M. Bennett.]

M. WALSH: Ces données ne devraient pas à vrai dire rentrer dans le bilan de l'Etat. Pourquoi ne pas les inclure dans l'exposé financier du réseau? C'est ce que nous prétendons.

M. BOTHWELL: Prenons d'abord la dernière question. A ce sujet, je fais remarquer que l'honorable représentant de Mont-Royal faisait partie du comité, si je ne m'abuse. Je ne veux pas répéter ce qui s'y est dit. Mais je note que le sous-ministre des Finances a répondu bien nettement à cette question, expliquant pourquoi il croyait nécessaire de procéder de la sorte, afin de rendre les comptes plus clairs et de ne pas répéter les mêmes sommes aussi bien dans les comptes du National-Canadien que dans celui de la dette nette du Dominion.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai qu'un mot à dire à mon honorable ami, que je remercie de sa déclaration. Il a sans doute indiqué le véritable motif de cette façon d'agir, et c'est le désir d'oublier quelque chose.

M. ROSS (Moose-Jaw): Et d'autres désirent que l'oubli ne se produise pas.

Le très hon. M. BENNETT: Non, ils désirent la vérité et non pas la tromperie; ils désirent voir les faits exposés dans les états de comptes et non pas voilés. L'honorable député de Swift-Current (M. Bothwell) dit qu'il vaut mieux oublier. Oublier quoi?

L'hon. M. DUNNING: Non.

Le très hon. M. BENNETT: Tel est l'objet du projet de loi, a-t-il dit. Ces paroles signifient que nous devons publier que le Dominion a immobilisé tant de millions dans une entreprise nationalisée. Jusqu'ici, nous avons exposé les faits. Puisque nous avons agi de la sorte dans le passé, pourquoi cesserions-nous? Nous a-t-on indiqué une bonne raison pour motiver le changement projeté dans la rédaction du bilan? J'ai certainement reconnu qu'il importait de biffer les sommes relatives aux actions ordinaires. Depuis des années, les vérificateurs indiquent dans l'exposé financier la source et la date des emprunts, la date des échéances et autres données de ce genre. Mais il n'en sera plus ainsi.

L'hon. M. HOWE: Ils ont cessé de le faire en 1932.

Le très hon. M. BENNETT: Non. En 1932, ils ont cessé d'indiquer le déficit, mais ils donnaient toujours les autres renseignements.

L'hon. M. HOWE: Ce bilan, auquel mon très honorable ami attache un si grand prix, ne donne aucune indication exacte aujourd'hui.

L'hon. M. DUNNING: Il n'indique rien depuis 1932.